

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES  
ET ARRETES DU MAIRE**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
ET DE LA CIRCULATION**

D.G.A.  
Animations, Culture, Santé, Enfance  
Service des Animations et de la Vie Associative

Le Maire de la ville de Wattrelos,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,  
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion de livraisons.

Concessionnaire : <b>Ville de Wattrelos</b>	Entreprise : <b>Ville de Wattrelos - Service des Animations et de la Vie Associative</b>
Lieu : <b>Commune de Wattrelos</b>	Objet : <b>Livraisons</b>
Section : <b>Au droit du chantier</b>	Date : <b>Du 15 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025</b>

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - Au droit de la livraison :

- Le stationnement des véhicules de toute nature est interdit
- La chaussée est rétrécie
- La vitesse est limitée

Article 2 - Ces dispositions seront rappelées par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

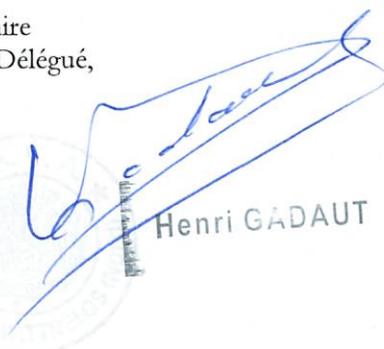
Article 4 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Maire, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commissaire de Police et le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos, le 15 janvier 2025

Le Maire  
Signé : Dominique BAERT



Henri GADAUT